

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD3192

présenté par
Mme Couillard, rapporteure
à l'amendement n° CD|2799 du Gouvernement

ARTICLE 14

A la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'organisation »,

le mot :

« organisatrice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.